



APPEL A LA CONCURRENCE

Objet

Marché N° FSE 02/2020/CSF-GUA

**Contrôle de Service Fait –
Pour la période du 01 février 2020 au 31 juillet 2023**

**AU TITRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-
FSE 2014-2020
DE LA GUADELOUPE ET DE SAINT MARTIN**

**Volet Guadeloupe du FONDS SOCIAL EUROPEEN et
L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES (IEJ)**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de réception des offres :
Mardi 31 décembre 2019 à 12h00 (heure locale du pouvoir
adjudicateur)

Pouvoir adjudicateur :
DIECCTE
Service FSE
Route des Archives
Bisdary
97113 Gourbeyre

Article 1 : Objet du marché

1.1 Objet de la consultation

Le présent marché concerne la réalisation de la prestation Contrôle de Service Fait, au titre du Programme Opérationnel de la Guadeloupe et de Saint-Martin 2014-2020 et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) pour les opérations FSE gérées par la DIECCTE.

1.2 Durée du marché :

Le marché débute à la date d'émission du premier bon de commande. Il prend fin le 31 juillet 2020 avec possibilité de reconduction jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 : Conditions de l'appel à candidature :

2.1 Etendue de la consultation

Le présent accord cadre à bon de commande est passé selon une procédure adaptée (article L.2123-1 du Code de la Commande publique) et constitue un appel d'offres ouvert (article L 2124-2 du Code de la Commande publique).

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

2.3 Langue

Le marché et les offres des candidats seront entièrement rédigés en langue française.

2.4 Unité monétaire

Le marché est à conclure dans l'unité monétaire : Euro

Article 3 : Dossier de consultation des entreprises (DCE) :

Les pièces constitutives du marché sont:

- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes
- L'avis d'appel public à la concurrence
- Le cahier des clauses particulières
- Le présent règlement de la consultation

Les formulaires et leurs notices explicatives sont disponibles sur le site :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

Le dossier de consultation :

Est disponible sous forme dématérialisée à partir des sites suivants :

- www.europe-guadeloupe.fr
- www.guadeloupe.dieccte.gouv.fr
- www.guadeloupe.pref.gouv.fr
- www.marches-publics.gouv.fr

Le dépôt des offres devra être effectué sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur (www.marches-publics.gouv.fr). Date limite de réception des candidatures : mardi 31 décembre 2019 à 12h00 (heure locale du pouvoir adjudicateur).

Article 4 : Etablissement des offres

Chaque offre des candidats sera constituée de leurs dossiers complets rédigés en français comprenant les pièces énumérées ci-après.

4.1 Candidature :

- 1)- Lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent)
- 2) Déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent)
- 3) La copie du ou des jugements prononcés si l'entreprise est en redressement judiciaire
- 4) Un justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce, le cas échéant.
- 5) Des attestations des caisses certifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales
- 6) Le nom du responsable légal
- 7) Un relevé d'identité bancaire ou postal complet de l'entreprise candidate
- 8) Autres informations que le bénéficiaire du marché souhaite faire connaître

4.2- Offre :

- 1) L'acte d'engagement et coût

L'acte d'engagement devra être dûment renseigné, daté et signé par la personne habilitée à contracter au nom de la société, et comportant le cachet de l'entreprise.

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.

L'un des opérateurs économiques membre du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et coordonne les prestations des membres vis-à-vis du groupement. L'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.

- 2) Estimation de la charge totale homme/jour, répartition de cette charge selon les personnes proposées, selon les différentes étapes proposées.

- 3) Coût unitaire par dossier à traiter réparti obligatoirement suivant les différentes étapes du traitement d'un contrôle de service fait pour une opération ou dossier.

4) Si nécessaire, les frais de voyage et de séjour des consultants de la société seront chiffrés au niveau de la nature, du nombre de déplacement et des personnes concernées

La proposition technique : il s'agit d'une proposition de méthode de travail comprenant également le phasage par étapes méthodologiques (moyens d'investigation utilisé, présentation de l'équipe, indications sur les procédés et moyens d'exécution envisagés, note explicative sur la méthodologie, coût financier prévu ...)

5) Une proposition financière forfaitaire et détaillée de la prestation

6) Un planning avec les délais de traitement

7) Une description des références compatibles avec cette prestation

8) Une description des compétences

9) Les capacités et références pour mener à bien ces contrôles de service fait du Programme opérationnel FSE et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) en Guadeloupe, à la maîtrise des fonds concernés et de leur domaine d'application.

Article 5 : Présentation des offres

La remise des offres doit se faire par voie électronique en distinguant le dossier de candidature et le dossier constituant l'offre du candidat.

En application de la nouvelle réglementation, les plis doivent être impérativement transmis par voie électronique, et être reçus par la DIECCTE sur son profil acheteur, au plus tard à la date et heure limites annoncées dans l'avis d'appel public à la concurrence: mardi 31 décembre 2019 à 12h00 (heure locale du pouvoir adjudicateur).

Article 6 : Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article L2152-7 du nouveau Code de la Commande Publique de 2019.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète pourra être écartée si la pièce manquante est susceptible d'avoir une influence pour l'appréciation de l'offre.

Dans l'analyse des candidatures, il sera tenu compte :

- de l'expérience professionnelle du candidat dans l'exécution de prestations comparables à celles demandées au titre du présent marché
- o Organisation générale de la société
- o Moyens humains (effectifs) dédié à la mission

7.1 Offres :

Les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation sont éliminées.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

Les critères de choix du prestataire seront, dans l'ordre suivant :

- la valeur technique de l'offre et notamment la méthodologie de travail pour mener à bien la prestation (25 points soit 25%)
- le cout global de l'offre (20 points soit 20%)
- les compétences du candidat, notamment la connaissance, son expérience et ses références des fonds européens et de la réglementation communautaire et nationale relatives au FSE (30 points soit 30%)
- l'effectif proposé pour la réalisation de la prestation (15 points soit 15%)
- le planning de réalisation des CSF (10 points soit 10%)

7.2 Classement des offres :

Après classement des offres, en fonction du nombre de points obtenus, l'offre ayant obtenue le maximum de points est choisi, en application des critères énoncés dans les documents de consultations du présent marché.

Le pouvoir adjudicateur dresse un procès-verbal.

Article 8 : Renseignements complémentaires

Toute demande de précision(s) complémentaires(s) sur le cahier des charges devra se faire sur la plateforme : www.marches-publics.gouv.fr ou par courrier électronique à l'adresse suivante: leone.demea@dieccte.gouv.fr avec copie à melina.kindeur@dieccte.gouv.fr

Conformément à l'article L2132-2 du nouveau Code de la Commande Publique de 2019 « Les communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique ».

Afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats, toute demande d'information(s) fera l'objet d'une réponse transmise à l'ensemble des candidats ayant consultés le DCE sur la plateforme.

PROCEDURE ET RECOURS

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de LA GUADELOUPE

Rue Victor Hugues

97100 BASSE TERRE

Téléphone : 0590 81 45 38 – Télécopie : 0590 81 96 70

Courrier électronique : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

Adresse Internet (URL) : <http://guadeloupe.tribunal-administratif.fr>

